



L'an deux mil huit, le, mardi dix juin à vingt heures trente, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le conseil municipal de Saint-Sauveur-Le-Vicomte, sous la présidence de monsieur Michel Quinet, maire.

Présents : Monsieur Michel Quinet, Monsieur Jean-Pierre Levavasseur, Monsieur Michel Jacqueline, Madame Delphine Dujardin, Monsieur Alain Melain, Madame Dominique Travert, Monsieur Daniel Leffillâtre, Madame Nathalie Viel, Monsieur Pascal Thoën, Madame Thérèse Levoyer, Madame Dominique Collas, Monsieur Claude Patix, Monsieur Eric Briens.

Absents excusés : Monsieur Alexandre La Joie, Monsieur Allain Guérin, Madame Caroline Brasseur-Ridel, Monsieur Dominique Rouxel.

Pouvoirs : Monsieur Alexandre La Joie **pouvoir à** Monsieur Jean-Pierre Levavasseur, Madame Caroline Brasseur-Ridel **pouvoir à** Madame Nathalie Viel, Monsieur Dominique Rouxel **pouvoir à** Madame Dominique Collas.

Absents : Monsieur Joël Angot, Monsieur Jean-Claude Lechâtreux.

Secrétaire de séance : Madame Dominique Collas.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de conseillers votants : 16

Date de la convocation : 04 juin 08

1. APROBATION DU COMPTE RENDU DE SEANCE DU 29 AVRIL 2008

Compte rendu du 29 avril 2008 :

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte rendu de conseil municipal en date du 29 avril 2008 avec la précision suivante :

Page 9 R.A.S.E.D. Réseau d'Aide et de Soutien des Elèves en Difficulté

Le Groupe scolaire Maignan ne va pas bénéficier d'un R.A.S.E.D. mais d'un psychologue dépendant du R.A.S.E.D. de Valognes et d'un maître de soutien à mi-temps.

2. DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal sa délibération du 29 mars dernier concernant la contestation des conclusions du commissaire enquêteur.

Il informe le conseil municipal que le cabinet ARIM a complété le dossier d'origine et que l'avis des domaines a confirmé l'offre de prix.

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal envoyé à monsieur le préfet de la Manche sous couvert de monsieur le sous-préfet de Cherbourg.



Saint-Sauveur-Le-Vicomte le 3 juin 08

Monsieur le préfet de la Manche
Sous couvert de monsieur le sous-préfet de Cherbourg
Sous-préfecture
Rue Emmanuel Liais
50100 Cherbourg

N/Réf : BB/MQ/56/08

Monsieur le préfet,

La commune de Saint-Sauveur-Le-Vicomte, après avoir développé un projet d'accession à la propriété, a dans un souci d'équilibre, souhaité développer un programme de logements H.L.M. d'autant plus que les demandes sont de plus en plus nombreuses et pressantes.

Comme vous le montre le dossier ci-joint, les parcelles retenues, correspondant à la construction de vingt-et-un logements, ont été choisies dans un esprit de cohérence d'aménagement du territoire et un souci d'apporter aux familles les services de proximité faciles d'accès comme les écoles, les équipements sportifs (piscine, plateau scolaire, cours de tennis, complexe sportif) et les commerces, les services.

Madame Kerhervé, propriétaire des parcelles, bien que nous ayant autorisé l'accès à ses terrains pour effectuer des relevés topographiques ou des sondages, s'est toujours refusée à toute négociation quelque soit l'offre faite.

Devant l'urgence sociale et le blocage de la propriétaire, le conseil municipal dans sa séance du 20 février 2007 s'est trouvé dans l'obligation d'enclencher une procédure de Déclaration d'Utilité Publique.

Quels n'ont pas été notre surprise et notre désarroi quand nous avons pris connaissance de l'avis défavorable émis par madame le commissaire enquêteur. Avis émis sur des appréciations personnelles qui ne reflètent en rien, comme peut vous le prouver le document ci-joint, la réalité du terrain.

C'est pourquoi, dans sa séance du 27 mars 2008 le conseil municipal a exprimé le souhait de faire appel de cette décision.

Souhaitant que les éléments d'informations complémentaires qui vous sont apportés ce jour seront convaincants pour nous permettre de mener à bien ce projet social indispensable au développement de notre commune.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, monsieur le préfet, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

**LE MAIRE,
M.QUINET »**

3. PERSONNEL COMMUNAL

CREATION DE POSTE –CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité de reconstituer l'équipe administrative de la commune de Saint-Sauveur-Le-Vicomte suite au décès de Mademoiselle Annick JOLY, rédacteur territorial.

Il propose au conseil municipal de créer un poste à temps complet dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux à compter du 15 juin 2008.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Sauveur-le-Vicomte, après en avoir délibéré à l'unanimité :

-décide la création au 15 juin 2008 d'un poste à temps complet dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux.

Ce poste sera inscrit au tableau des effectifs, à l'issue du recrutement le poste de Rédacteur territorial sera supprimé.

Le conseil municipal donne pouvoir à monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes.

CREATION DE POSTES Résidence Catherine de Longpré – CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS TECHNIQUES.TERRITORIAUX

Suite à la fin de contrats de deux agents en « contrats aidés » non renouvelables et à la difficulté de recrutement de personnel pour ces mêmes types de contrats, monsieur le maire informe le conseil municipal que le fonctionnement des agents qui travaillent à la résidence Catherine de Longpré doit être revu.

Il propose au conseil municipal de créer 3 postes d'agents de la Fonction Publique Territoriale dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux afin de palier à l'absence des agents en « contrats aidés » à compter du 1^{er} août 2008.

- un poste à temps complet (35h /35h) en remplacement de l'adjoint d'animation territorial à temps complet transféré à la médiathèque Louise READ
- un poste à temps non complet (30h/35h) auquel sera attribué le logement pour nécessité de services conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 17 décembre 1998 en compensation du travail de nuit effectué par cet agent en remplacement de l'agent en Contrat d'Avenir (CAV) actuellement à la Résidence
- un poste à temps non complet (13,40h /35h) en remplacement de l'agent en Contrat d'Accompagnement à l'Emploi (CAE) actuellement à la Résidence

Le conseil municipal de la commune de Saint-Sauveur-le-Vicomte, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide la création au 1^{er} août 2008 d'un poste à temps complet dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux.
- décide la création au 1^{er} août 2008 d'un poste à temps non complet - 30h/35h dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux auquel sera attribué le logement pour nécessité de services conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 17 décembre 1998
- décide la création au 1^{er} août 2008 d'un poste à temps non complet -13,40h /35h dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux.

Ces postes seront inscrits au tableau des effectifs, les postes des agents en CAV et en CAE seront supprimés du tableau.

Le conseil municipal donne pouvoir à monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes.

MODIFICATION AFFECTATION DE POSTE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la disparition des contrats aidés qui implique la nécessité de renforcer les services de la médiathèque Louise Read.

Compte tenu des modifications proposées à la Résidence pour Personnes Agées Catherine de Longpré, l'opportunité de modification d'affectation de poste permettrait d'améliorer encore la qualité de l'accueil tant à la médiathèque Louise READ qu'à l'Espace Public Numérique.

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de modifier l'affectation de service de l'adjoint territorial d'animation actuellement à temps complet à la Résidence Catherine de Longpré vers la médiathèque Louise READ.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Sauveur-le-Vicomte, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- autorise la modification d'affectation
- autorise monsieur le Maire à présenter le dossier devant le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Manche.

Le conseil municipal donne pouvoir à monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes.

MODIFICATION PLANNING Résidence Catherine de Longpré

Le service de la Résidence pour Personnes Agées est actuellement composé de 4 personnes : deux personnes titulaires à temps complet, une personne en contrat d'avenir 26h/35h, et 1 personne en contrat d'accompagnement à l'emploi 20h/35h.

Les contrats du personnel non titulaire seront terminés et non renouvelables entre les mois de septembre 2008 et janvier 2009.

Vu la difficulté concernant la signature de nouveaux contrats aidés ainsi que le courrier de demande de l'agent responsable de la Résidence qui envisage la possibilité de quitter le logement pour nécessité de service dont elle bénéficie actuellement, il semble nécessaire de prévoir des recrutements qui modifieront le fonctionnement actuel de la Résidence pour Personnes Agées Catherine de Longpré.

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal un planning de travail tenant compte des recrutements et de la requête de la responsable (annexe1) qui s'ajoute aux créations de postes proposées ce jour et demande l'autorisation de présenter ces nouvelles modalités lors de la prochaine séance du Comité Technique Paritaire (C.T.P.) du Centre de Gestion de la Manche.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Sauveur-le-Vicomte, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- adopte le fonctionnement général des propositions de planning et autorise monsieur le Maire à présenter le dossier devant le C.T.P.

Le conseil municipal donne pouvoir à monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes.

CREATION DE POSTES – Agents saisonniers 2008- Musée et Camping municipal

Dans le cadre des manifestations du Bicentenaire de la naissance de Jules Barbey d'Aurevilly notamment l'exposition « Barbey d'Aurevilly contre son temps » du 21 juin au 30 novembre 2008, Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal le besoin de renforcer les services du musée Barbey d'Aurevilly pour la saison 2008.

Il propose à cet effet au conseil municipal de créer deux postes d'agents saisonniers contractuels dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux du patrimoine à temps non complet pour une durée de 3 mois renouvelable une fois :

- un poste de 33h/35h pour le musée Barbey d'Aurevilly (accueil et boutique)
- un poste de 30h/35h – musée Barbey d'Aurevilly (accueil et boutique) et camping municipal (accueil et entretien)

Le conseil municipal de la commune de Saint-Sauveur-le-Vicomte, après en avoir délibéré à l'unanimité :

-décide la création au 15 juin 2008 des deux postes d'agents saisonniers contractuels dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux du patrimoine à temps non complet

Ces postes seront inscrits au tableau des effectifs.

Le conseil municipal donne pouvoir à monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes.

4. MODIFICATIONS BUDGETAIRES

Monsieur le maire, suite à un courrier de monsieur Francis DISS, trésorier, informe le conseil municipal que l'achat de fournitures seul ne peut être payé en investissement.

Il rappelle le montant des dépenses prévisibles en fournitures (peinture, papier enduit, mâts, sable...) soit 4.000€ pour les travaux au musée Barbey.

Ces travaux étant effectués par les services municipaux en régie, il convient de les imputer en fonctionnement aux articles 60.. correspondants.

En fin d'exercice, le total de ces dépenses, y compris les heures de personnels payés au chapitre 012 fera l'objet d'un titre de recette à l'article 722, chapitre 042 et d'un mandat de même montant en investissement à l'article 2313, chapitre 040.

De même en ce qui concerne les apports de sables pour le terrain de Sissi de la Lande pour un montant de 2.303€ TTC, sachant que la main d'œuvre était bénévole pour ce travail.

Soit les modifications budgétaires suivantes :

Fonctionnement Dépenses :

D60631	1 600,00
D60632	600,00
D60633	4 103,00
D6411	1 500,00
D61523	- 7 803,00
D023	16 303,00
TOTAL	16 303,00

Fonctionnement recettes :

722/042	16 303,00
TOTAL	16 303,00

Investissement dépenses, recettes :

D2313/040	14 000,00	16 303,00	R021
D2312/040	2 303,00		
D TOTAL	16 303,00	16 303,00	RTOTAL

5. ASSAINISSEMENT

Monsieur le maire rappelle sa délibération en date du 26 février 2008, dans laquelle il était stipulé que les tarifs d'assainissement n'étaient pas modifiés.

Il informe le conseil municipal qu'une erreur s'est cependant glissée dans le mémento des tarifs et propose d'établir ainsi qu'il suit le montant des tarifs applicables :

LIBELLE	Montants H.T.
Taxe (TVA à 5,5%) par m ³	1,50€
Abonnement (TVA à 5,5%) par semestre	15,70€
Raccordement ancien (TVA à 19,6%)	240,15€

Raccordement nouveau (TVA à 19,6%)	1.550,14€
------------------------------------	-----------

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal confirme les tarifs susvisés applicables depuis le 1^{er} juillet 2007 en ce qui concerne la taxe et l'abonnement et pour les conventions signées à compter du 1^{er} juillet 2008 en ce qui concerne les raccordements anciens et nouveaux.

6. INSCRIPTION A L'INVENTAIRE

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la vente d'un terrain cadastré AO 544 d'une superficie de 1.232m² dans la zone artisanale de la Gare.

Ce terrain n'était pas inscrit à l'inventaire communal. Afin de pouvoir enregistrer la recette telle que prévue au budget primitif 2008, soit en section d'investissement, monsieur le maire propose d'inscrire ce terrain à l'inventaire communal.

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal approuve cette proposition.

7. CART'@TOO

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier de monsieur le président de la Région de Basse-Normandie concernant la mise en place de la Cart'@too.

La Cart'@too apporte une aide substantielle aux bénéficiaires que sont les lycéens, les apprentis, les stagiaires de formation professionnelle scolarisés et résidant en Basse-Normandie ainsi que les demandeurs d'emploi âgés de moins de 21 ans. Son champ d'action permet aujourd'hui de donner accès gratuit aux musées à ces publics même en dehors des périodes scolaires.

Un accord de principe a été transmis au conseil régional, le délai de rigueur étant fixé au 30 mai.

Monsieur le maire sollicite le conseil municipal afin de confirmer l'adhésion de notre musée.

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal approuve l'adhésion du musée municipal Barbey d'Aurevilly à la Cart'@too.

8. BICENTENAIRE DE LA NAISSANCE DE BARBEY

Monsieur le maire présente au conseil municipal un bilan des engagements budgétaires concernant les manifestations du bicentenaire de la naissance de Barbey et les travaux de restauration du musée ainsi que du buste de Barbey.

Il rappelle aux membres du conseil municipal le calendrier des manifestations du bicentenaire.

Il fait un point de l'avancement des travaux.

9. SYNDICAT D'ADDUCTION D'EAU POTABLE : STATUTS

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier de monsieur le président du syndicat intercommunal de distribution d'eau potable de Saint-Sauveur-Le-Vicomte concernant la modification des statuts du syndicat dans son article 2, afin de pouvoir nommer des délégués suppléants, ainsi qu'il suit :

« Représentation de chaque commune de la manière suivante :

Chaque commune sera représentée également par un délégué suppléant.

Celui-ci aura voix délibérative lorsqu'il remplacera un délégué titulaire.

Chaque délégué suppléant sera désigné par les 16 communes adhérentes au S.A.E.P. »

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal approuve la modification des statuts présentée.

10. COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier de la Direction générale des finances publiques concernant la constitution des commissions communales des Impôts Directs.

Conformément aux dispositions de l'article 1650 du code général des impôts, les membres de la commission communale des Impôts Directs sont désignés par le Directeur des Services Fiscaux, dans chaque commune à la suite du renouvellement général des conseils municipaux.

Cette liste est composée de 8 membres titulaires et 8 membres suppléants choisis par la DGFP parmi 16 membres titulaires et 16 membres suppléants proposés par le conseil municipal.

Après délibération à l'unanimité, sous réserve de leur acceptation, le conseil municipal propose les personnes suivantes :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Louis Hérauville	Henri Ansot
Jean-Pierre Levavasseur	Ernest Lepastourel
Edith Lamy	Michel Legeard
Pascal Galliot	Jeanne Guyot
Jocelyne Capon	Rémy Navet
Agnès Oheix	Josiane Hairon
Hugues Delauney	Gilbert Martin
Paul Lemagnen Catteville	Marcel Lerossignol Besneville
Jean-Claude Anquetil	Micheline Roulland
Paul Blestel	Delphine Dujardin
Sylvette Tardif	Dominique Travert
Joël Rouxel	Thérèse Levoyer
Gérard Ratel	Alain Melain
Daniel Lefilliâtre	Michel Jacqueline
Alphonse Patrix	Nathalie Viel
Denise Batard	Yvette Angot

11. COMPTE RENDU DES COMMISSIONS.

Lundi 19 mai	Réunion commission des affaires culturelles "bulletin"
Mardi 3 juin	Ouverture des plis concernant les ateliers municipaux Monsieur Jean-Pierre Levavasseur fait le compte rendu de la réunion, quarante-six offres transmises par trente-neuf entreprises ont été reçues. Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer les marchés correspondants et toutes les pièces afférentes à cette opération.

12. COMPTE RENDU DES EPCI.

12- COMPTE RENDU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE L'OUVE

Vendredi 9 mai	Réunion de la commission de voirie
Mercredi 14 mai	Mise en place syndicat mixte du Cotentin dans le cadre du SCOTT
Jeudi 15 mai	Réunion pour les projets d'hôtel à Saint-sauveur-Le-Vicomte
Vendredi 16 mai	Commission de voirie : visites des lieux
Mardi 20 mai	Assemblée générale du CLIC salle Le Normandy
Mardi 27 mai	Rencontre avec monsieur Dujardin du Conseil Général

La prochaine réunion du conseil communautaire est fixée le jeudi 26 juin 2008 à 20h30.

12.1 SYNDICAT DE TRANSPORTS SCOLAIRE.

Mardi 13 mai	Réunion de conseil du syndicat de transports scolaires
Jeudi 22 mai	Signature de la convention d'agrément « généalogie » à l' EPN
jeudi 29 mai	Réunion pour le planning scolaire de la piscine avec les directeurs des collèges

12.2 SYNDICAT D' AEP.

Une visite des installations a laquelle étaient conviés tous les délégués du SAEP ainsi que les maires des communes adhérentes a eu lieu le 31 mai 2008.

La prochaine réunion du conseil du syndicat d'adduction d'eau aura lieu dans la deuxième semaine de juillet.

12.3 LE CLOS DU COTENTIN.

jeudi 29 mai	Réunion du Pays d'art et d'histoire « Le Clos du Cotentin »
--------------	---

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 29 MAI 2008

L'AN DEUX MILLE HUIT, le VINGT-NEUF du mois de MAI à 14 heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal du Pays d'art et d'histoire de Bricquebec, Saint-Sauveur-le-Vicomte et Valognes « Le Clos du Cotentin » s'est réuni à SAINT- SAUVEUR- LE- VICOMTE, dans les locaux de la mairie, sous la Présidence de Monsieur Michel QUINET.

ETAIENT PRESENTS

DELEGUES TITULAIRES : Monsieur Michel QUINET,
Monsieur Henri-louis VEDIE
Monsieur Jacques COQUELIN
Monsieur Jacques PERREE,
Madame Anne-Marie GOLSE,

formant la majorité des membres en exercice.

INVITES : Monsieur Julien DESHAYES, animateur de l'architecture et du patrimoine ;
Monsieur LEBOYER ; Monsieur LEBUNETEL, Vice-Président de la communauté de communes du bocage valognais ; Madame MOUREU, Représentant la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Basse Normandie ; Madame BERNARD, Secrétaire Générale de la mairie de Saint-Sauveur-le-Vicomte,

ABSENTS EXCUSES

DELEGUE TITULAIRE : Monsieur VALENTIN, Président de la communauté de communes de Valognes (représenté par Monsieur LEBUNETEL) ; Monsieur LEFEVRE, président de la

communauté de communes de Bricquebec ; Monsieur Eric **BRIENS**, Délégué de la commune de SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE ; Monsieur **PICQUENOT**, Directeur Général des Services Municipaux de Valognes.

En préambule, Monsieur le Président remercie de leur présence les membres du Pays d'art et d'histoire du Clos du Cotentin, ainsi que Madame MOUREU et constate avec bonheur que la communauté de communes du bocage valognais est représentée en la personne de Monsieur LEBUNETEL, vice-président.

Il excuse Messieurs BRIENS et LEFEVRE, retenus par d'autres obligations.

Enfin, il remercie Monsieur LEBOYER de sa présence et le gratifie, au nom de l'ensemble des membres du PAH, du titre honorifique de président fondateur et lui précise qu'il sera désormais invité à chacune de nos réunions.

▪ RECAPITULATIF DU BUDGET

Monsieur QUINET donne ensuite la parole à Monsieur DESHAYES pour présenter le budget 2008 aux nouveaux élus et faire un bref récapitulatif. Ce dernier prend la parole pour préciser que le budget 2008 du PAH est de l'ordre de 166 412 euros. Il précise qu'un tel budget annuel permet de garantir le bon fonctionnement de nos activités et de garantir une offre culturelle relativement dense tout au long de l'année pour un coût en définitive très inférieur à celui des autres structures culturelles de la région.

Il souligne que les principales lignes utilisées pour mesurer nos actions sont celles concernant l'achat de matériel pédagogique, l'édition et la rémunération des guides conférenciers.

Les recettes 2008 du Pays d'art et d'histoire sont constituées par l'apport :

- des trois communes membres, à hauteur de 5 euros par habitant (72 495 €),
- la participation de la communauté de commune de Bricquebec (9319 €)
- le soutien de la DRAC (20 000 €)
- la subvention de la Région Basse-Normandie (6 000 €)
- nos propres recettes (11 000 €)

▪ BILAN D'ACTIVITE ET PROJETS EN COURS

Monsieur DESHAYES fait un rappel du bilan d'activité de la saison qui s'achève. Notre cycle de visites des dimanches du patrimoine connaît une fréquentation stable avec en moyenne 26 personnes par visite variant d'une visite à l'autre. A « l'ombre des clochers » qui donne lieu à l'élaboration d'un petit dépliant sur l'église de la commune, mis à disposition du public, connaît toujours un vif succès notamment auprès des locaux (33 personnes / visite).

Cette année, Monsieur DESHAYES a repris un cycle de conférences d'histoire locale, consacré aux châteaux et manoirs du Clos du Cotentin. Ces conférences qui ont lieu à Valognes, sont très appréciées, le public est fidèle et très demandeur.

Le nombre des visiteurs des visites à la carte reste stable, grâce notamment à l'envoi en nombre de courriers de promotion auprès d'associations culturelles, de sociétés savantes, de comités d'entreprise, de centre aérés ...

Monsieur DESHAYES rappelle à l'assemblée que dans la mesure où la communauté de communes de Bricquebec apporte sa contribution financière, un certain nombre d'actions ont été menées en priorité sur son territoire : spectacle à Rocheville lors des Journées du patrimoine, exposition sur les ponts anciens du canton, excursion, 2 visites sur 3 programmées d' "à l'ombre des clochers"...

Un courrier a été adressé à l'ensemble des conseils municipaux et des écoles du canton de Bricquebec précisant que l'exposition sur les ponts anciens est mise à leur disposition sur simple demande, gratuitement et pouvant même être installée.

Comme il est indiqué dans le document remis à chacun des membres présents, les projets du Pays d'art et d'histoire pour l'année en cours sont nombreux : des expositions, une enquête orale faite par une stagiaire sur les traditions culturelles, des inventaires (ponts, moulins, hôtels particuliers), des conférences.

Le PAH participe à de nombreuses manifestations nationales telles que les journées de patrimoine de pays, les opérations "les Buissonnières", ou "vivre les villes". Madame Moureu intervient à ce sujet pour remercier Julien du thème choisi en parfaite adéquation avec le thème national. Cette année, le PAH va présenter une exposition empruntée au C.A.U.E de la Manche intitulée "100 ans d'architecture dans la Manche", et organiser une conférence en partenariat avec le Parc des Marais intitulée "architecture et développement durable".

Monsieur DEHAYES présente ensuite succinctement le programme des prochaines visites estivales, nous reprenons cet été, le cycle des dimanches du patrimoine, des excursions, des chasses au trésor et des visites nocturnes théâtralisées. Un dépliant va être édité et diffusé dans l'ensemble des offices et lieux touristiques de la Manche.

Monsieur DESHAYES rappelle qu'en dehors de toutes les animations qu'il propose, le Pays d'art et d'histoire du Clos du Cotentin est en mesure d'aider et conseiller les élus et les particuliers dans leurs démarches de rénovation ou de classement de leur propriété.

▪ ELARGISSEMENT DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE AUX INTERCOMMUNALITES DE VALOGNES ET SAINT SAUVEUR LE VICOMTE

Monsieur le Président aborde le sujet en évoquant l'entretien téléphonique qu'il a eu dernièrement avec Monsieur LEFEVRE, nouveau président de la communauté de communes de Bricquebec, concernant la participation financière de 1 € par habitant. Ce dernier ne souhaite pas renouveler cette participation l'an prochain, si les deux autres communautés de communes ne s'impliquent pas financièrement elles aussi. De plus il estime que la communauté de communes de Bricquebec n'a pas compétence pour subventionner le Pays d'art. Il demande également que chaque communauté de communes soit représentée au sein du bureau du PAH et ait un pouvoir de décision.

Monsieur VEDIE intervient en précisant que la communauté de communes de Bricquebec a adhéré au Pays d'art en toute légalité sous sa présidence et participe financièrement depuis deux ans sans avoir été inquiété par les contrôles de l'état.

Cependant, Monsieur LEBUNETEL prend la parole afin d'évoquer un courrier du sous-préfet, reçu par Monsieur FEVRIER, ancien président de la communauté de communes du bocage valognais, précisant que tout projet d'adhésion des intercommunalités au PAH serait contraire aux statuts de celui-ci.

Monsieur QUINET répond que si les intercommunalités ont une réelle volonté politique d'adhérer au PAH, cela se fera quitte à changer les statuts et propose que la communauté de communes du bocage valognais invite Monsieur DESHAYES à sa prochaine séance plénière afin qu'il puisse présenter aux élus l'ensemble des avantages qu'apporterait un tel élargissement du territoire. Monsieur LEBUNETEL approuve et souhaite trouver la meilleure solution pour adhérer au PAH.

Messieurs COQUELIN et VEDIE pensent qu'il est justifié d'être représenté si l'on contribue financièrement.

Monsieur le Président conclue le chapitre, en précisant que la balle est dans le camp de Valognes puisque la communauté du Val d'Ouve appliquera les mêmes règles que cette dernière.

▪ PARTICIPATION DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE AU BICENTENAIRE DE LA NAISSANCE DE BARBEY D'AUREVILLY

Monsieur le Président laisse une nouvelle fois la parole à Monsieur DESHAYES pour évoquer l'implication du PAH dans les commémorations du bicentenaire de la naissance de Barbey.

Ce dernier souligne que le pays d'art n'a pas attendu 2008 pour intégrer l'écrivain normand dans ses programmes. Cette année sera l'occasion d'organiser d'avantage de manifestations

Une exposition est prévue à la bibliothèque de Valognes sur les illustrateurs de Barbey, des artistes locaux mais aussi autrichiens ou allemands seront exposés.

Une autre sera organisée à la médiathèque de Saint-Sauveur-le-Vicomte sur les cartes postales anciennes.

Des guides conférenciers du Pays d'art vont participer au circuit spectacle en car à Saint-Sauveur-le-Vicomte, les 11 et 12 juillet prochains.

Nous avons également intégré des visites nocturnes théâtralisées dans notre programme estival 2008 à Valognes et à Saint-Sauveur-le Vicomte.

Monsieur DESHAYES a également apporté son aide à l'élaboration d'un livret sur Barbey d'Aureville à Valognes, conçu par Michel MULLER et Isabelle BARRE qui sera bientôt disponible dans les offices de tourisme.

Un courrier de promotion concernant des excursions "sur les traces de Barbey d'Aureville" a été adressé à une cinquantaine d'associations culturelles, nous avons déjà obtenu en retour plusieurs demandes.

▪ QUESTIONS DIVERSES

Monsieur COQUELIN prend la parole pour demander quels sont les moyens de communication du Pays d'art et d'histoire car il est estimé que ce dernier n'est pas assez connu du grand public, il serait peut-être envisageable de faire appel à des professionnels de la communication. Monsieur VEDIE lui répond que le coût serait trop élevé, Monsieur COQUELIN propose alors ses propres services municipaux de communication.

Monsieur DESHAYES insiste sur le fait qu'en dehors des médias locaux, de plus en plus de revues nationales ou la télévision font appel à lui ou aux guides pour des reportages concernant le patrimoine local.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune autre question n'étant posée, Monsieur le Président clôt la réunion à 16h00.

12.4 SYNDICAT MIXTE POUR L'OPERATION DE REVITALISATION RURALE DU PLAIN DU COTENTIN.

Mardi 13 mai	OPAH RR installation du conseil de syndicat
Vendredi 23 mai	Visites organisées dans le cadre de l'OPAH

13 QUESTIONS ORALES.

13.1 DIVERS

DELIBERATION GARANTIE D'EMPRUNT

Monsieur le maire donne lecture d'un courrier de la caisse des dépôts et consignations concernant la modification d'un article aux délibérations de conseil municipal en date du 20.12.07 garantissant les emprunts « HLM Ste Marie » et « HLM Les Pommiers tranche 2 » au profit de la S.A. H.L.M. du Cotentin. Il s'agit d'ajouter les précisions suivantes :

« Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont établis sur la base du taux de l'inflation en France mesurée par la variation en pourcentage sur douze mois de l'indice des prix à la consommation (IPC) de l'ensemble des ménages, hors tabac, calculé par l'Institut National des Statistiques et des Etudes Economiques et publié au journal officiel (« l'indice de révision »).

La valeur de l'indice applicable aux taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus est de 1,20 % au 1^{er} août 2007

L'indice de révision est actualisé chaque année le 1^{er} février sur la base du chiffre de l'inflation du mois de décembre et le 1^{er} août sur la base du chiffre de l'inflation du mois de juin.

Les taux sont susceptibles d'être révisés si une actualisation de l'indice de révision intervient avant la date d'effet du contrat de prêt. »

EDITIONS CORLET

Monsieur le maire informe le conseil municipal que les Editions Corlet ont transmis le montant des droits d'auteurs dûs au titre de l'année 2007 d'un total de 645,69€ pour le livre « Saint-Sauveur-Le-Vicomte de 1900 à 200 ». Cette somme sera, comme prévu, versée au C.C.A.S. de Saint-Sauveur-Le-Vicomte.

CANTINES SCOLAIRES

Monsieur le maire informe le conseil municipal que plusieurs mamans sont allées déjeuner au restaurant scolaire du groupe primaire Jacqueline Maignan. Cette visite ayant suscité plusieurs interrogations, une réunion a été organisée avec madame Pérez, présidente des parents d'élèves et quelques mères de familles ainsi que monsieur Stysial, gérant de la société prestataire des repas SODEXO afin d'apporter des réponses aux familles.

Monsieur le maire rappelle que la gestion des cantines scolaires élémentaires et pré-élémentaires relève de la responsabilité municipale, que le suivi en est assuré par la société SODEXO et que la fréquentation de la cantine n'est pas une obligation pour les élèves.

SIGNALETIQUE ECHANGEUR DE BLOSVILLE

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a sollicité la Direction Interdépartementale des Routes Nord-Ouest afin que Saint-Sauveur-Le-Vicomte soit intégré dans la signalisation directionnelle au droit de l'échangeur de Blosville sur la route nationale n°13.

Le jalonnement directionnel de Saint-Sauveur-Le-Vicomte actuellement en place est conforme aux recommandations de l'instruction interministérielle relative à la signalisation de direction, celle-ci disposant, lorsqu'il existe dans une même direction, plusieurs pôles (villes) successifs de même classe, que le premier pôle occulte les suivants pour un observateur situé avant lui, d'où l'application de la règle d'écran.

Dans le cas de Saint-Sauveur-Le-Vicomte, l'agglomération de Picauville, même si Saint-Sauveur est chef lieu de canton, est de classe identique et fait donc écran.

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Monsieur le maire propose au conseil municipal de poursuivre le concours des maisons fleuries pour l'année 2008.

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal approuve cette proposition et donne pouvoir à monsieur le maire pour signer les bons d'un montant de 230€ total offerts aux gagnants et toute opération afférente à leur règlement.

Mesdames Delphine Dujardin et Caroline Brasseur-Ridel sont chargées de l'organisation de ce concours

REMERCIEMENTS – FAIRE PART

Monsieur le maire donne lecture d'une carte de remerciements de madame Joly pour les marques d'amitié témoignées lors du décès de mademoiselle Annick Joly.

Monsieur le maire donne lecture d'une carte de remerciements de la famille Lefilliâtre pour les marques de sympathie témoignées lors du décès de monsieur Victor Lefilliâtre.

Monsieur le maire donne lecture d'un faire-part de naissance de Mathieu, fils de Isabelle et David Lechatreux, petit fils de monsieur Alain Melain, adjoint.

13.2 Ce qui s'est passé depuis la dernière séance de conseil municipal

Jeudi 1er mai	Journée Portes ouvertes à la base canoë du Moulin
Vendredi 2 mai	Mise au marais
Samedi 3 mai	Repas des anciens combattants ACPG -CATM
	Soirée Théâtre organisée par la Croix rouge salle Le Normandy
Dimanche 4 mai	Repas de l'amicale de Selsoif salle Jean Launay
Mardi 6 mai	Visite de sécurité au groupe scolaire Jacqueline Maignan
	Villes en scène Fanfara Lui Crachin
Jeudi 8 mai	Cérémonies « Victoire 45 »
Samedi 10 mai	Cérémonies commémoratives Orglandes
Mercredi 14 mai	Inhumation de mademoiselle Annick Joly, rédactrice à la mairie de Saint-Sauveur-Le-Vicomte
	Inhumation de monsieur Victor Lefilliâtre, papa de monsieur Daniel Lefilliâtre, conseiller municipal
Jeudi 15 mai	Rencontre avec monsieur Morisset commissaire enquêteur pour la modification du Plan Local d'Urbanisme
	Conseil d'administration de la maison de retraite des Lices
17, 18, 19, 20, 21 mai	Concours CSO à Sissi de La Lande, délocalisé les deux derniers jours suite aux intempéries
Samedi 17 mai	Animation du groupe ornithologique « l'arbre et l'oiseau » dans la forêt domaniale
	Permanence du commissaire enquêteur concernant la procédure révision charte du Parc Naturel Régional du Marais du Cotentin et du Bessin
Mardi 20 mai	Goûter de la fête des mères à la Résidence Catherine de Longpré
	Assemblée générale du CLIC
Jeudi 22 mai	Vernissage de l'exposition au collège Barbey
Vendredi 23 mai	Vernissage « Un autre regard » hôtel Dieu Valognes
Samedi 24 mai	Réunion du bureau de la société de chasse afin d'étudier les possibilités de répondre au mieux aux demandes des habitants de Saint-Sauveur-Le-Vicomte concernant le droit de chasse sur les biens communaux. Plusieurs solutions tenant compte des différents partenaires, société de chasse, carrière de Selsoif, municipalité.
Lundi 26 mai	Conférence de presse pour les manifestations à l'occasion du bicentenaire de Barbey
Mardi 27 mai	Rencontre avec monsieur Dujardin du Parc Régional Naturel du Marais du Cotentin et du Bessin
	Assemblée générale d'ACTIVE
Mercredi 28 mai	Réunion de la sous commission de sécurité pour le camping
jeudi 29 mai	Réunion du Syndicat de la Douve à Négreville
	Réunion pour la cantine avec madame Pérez, présidente des parents d'élèves, en présence de monsieur Stysial, gérant de la société Sodexo prestataire des repas
Vendredi 30 mai	Spectacle « Barbey » par le collège Barbey, salle Le Normandy
	Soirée lecture « bicentenaire de Barbey » à Valognes
Samedi 31 mai	Porte ouverte collège Barbey bicentenaire
	Profession de foi à Saint-Sauveur-Le-Vicomte
Mardi 3 juin	Réunion concernant le projet de réalisation d'une unité pour personnes désorientée à la Maison de retraite des Lices à la DDASS en présence de monsieur Gouffier, directeur du D.S.R et de la directrice de la maison de retraite des Lices
Mercredi 4 juin	Don du sang à la salle des fêtes
Jeudi 5 juin	Réunion du comité du bicentenaire de la naissance de Barbey
	Assemblée générale de la société HLM du Cotentin salle Le Normandy
	Formation « HELIOS » à la mairie par madame Orlandi de la trésorerie de Valognes
	Cérémonie commémorative au cimetière d'Orglandes
	Réunion du C.C.A.S., installation

	Membres : Monsieur Michel Quinet, madame Delphine Dujardin, monsieur Alexandre La Joie, madame Dominique Traver, madame Thérèse Levoyer, madame Carole Brasseur-Ridel, madame Denise Batard, monsieur François Delay, représentant des associations familiales, madame Edith Lamy, monsieur Gérard Lemonnier, madame Virginie Pellet
Samedi 7 juin	Commémoration 64 ^{ème} anniversaire du débarquement au camp Patton à Néhou
Samedi 7 et dimanche 8.06	Fête Saint-Clair . Monsieur le Maire remercie les bénévoles pour le succès de cette manifestation.
Dimanche 8 juin	Manifestation au monument aux morts pour la Journée commémorative pour l'Indochine
Mardi 10 juin	Rencontre avec madame l'Inspectrice d'académie.

13.3 TOUR DE TABLE.

Monsieur Jean-Pierre Levavasseur, adjoint chargé des travaux informe le conseil municipal que l'effacement de la ligne E.D.F. moyenne tension résidence Sainte-Marie est programmé fin juin, début juillet 2008 ; les travaux de la tranche 3 du Bois de l'Enfer avancent, la livraison pourrait avoir lieu début juillet, la quasi-totalité des parcelles est réservée.

L'assemblée générale du Réveil Sportif est prévue le vendredi 27 juin 2008 à 20h30 au club house, stade de l'abbé Boudet.

Il est demandé où peut-on se fournir en carte de pêche lorsque l'office du tourisme est fermé. Le magasin ANQUETIL est dépositaire.

Les travaux de réfection du hall d'entrée à la R.P.A. Catherine de Longpré sont en cours de réalisation par la société H.L.M. du Cotentin.

Actuellement tous les logements sont occupés.

Une demande de mise à disposition du complexe sportif sera faite par le professeur de judo concernant l'organisation d'un stage de judokas compétiteurs du 28 au 31 août à Saint-Sauveur-Le-Vicomte.

Des félicitations sont adressées à l'équipe Première de football du réveil sportif pour leur arrivée en demi-finale de la coupe de la Manche ainsi qu'à toutes les équipes du club pour la bonne saison 2007/2008.

La réunion du syndicat d'électrification en date du 21 mai 2008 était consacrée à la présentation aux nouveaux délégués des projets et actions en cours.

Il est précisé que tout administré qui rencontre des difficultés doit s'adresser à la mairie de son domicile qui centralise et transmet ensuite au syndicat.

L'assemblée générale de l'association Familles Rurales est fixée au vendredi 13 juin 2008 à 20h30.

Il est demandé que les espaces de descente du toboggan à l'aire de jeux du château soient améliorés, soit par l'apport de sable, soit par la pose de dalles amortissantes.

L'assemblée générale du Parc Naturel Régional des marais du Cotentin et du Bessin s'est déroulée le 6 mai. La charte est en révision. Monsieur le maire a rencontré le commissaire enquêteur, lui précisant l'importance du respect de chaque profession, rappelant que le domaine agricole ne doit pas être minimisé.

L'empierrement du chemin des Epinets à Selsoif est à faire. Les matériaux sont en attente au dépôt sur le site de l'ancienne décharge.

Une panne de clôture au marais communal a été constatée dans la zone de la Chapelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 23.